



APPEL A PROPOSITIONS 2022

PROJETS DE RECHERCHE EXPLORATOIRE

1. OBJECTIF ET PERIMETRE DES PROPOSITIONS

Cet appel à propositions (AAP) a pour objectif de soutenir des travaux de recherche fondamentale au sein des unités partenaires du LabEx CeMEB portant sur les axes thématiques du LabEx (voir Annexe1).

L'AAP a pour objectif de :

- Soutenir l'émergence de projets de recherche fondamentale exploratoire, qui pourront comporter une prise de risque. Les projets pourront proposer la résolution de questions nouvelles, des avancées théoriques ou la mise en place de nouvelles méthodes.
- Promouvoir les nouvelles collaborations au sein de la communauté CeMEB.

Le financement couvrira tous les aspects du travail de recherche découlant de ces objectifs : expérimentations, observations, collectes de données, tests d'approche, méta-analyses, modélisation, développement d'outils, etc. Les projets pourront s'appuyer sur les plateformes technologiques labellisées par CeMEB (<http://www.labex-cemeb.org/plateformes>).

Les projets comportant un intérêt large pour la communauté scientifique seront privilégiés.

2. CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS

Projet porté par un ou plusieurs chercheurs membres du CeMEB, impliquant une ou plusieurs unités CeMEB.

Des partenaires extérieurs à la communauté CeMEB peuvent être impliqués, mais le projet devra être piloté par des personnels permanents des unités CeMEB. Aucun financement ne sera attribué à des partenaires extérieurs.

3. MODALITES DE CANDIDATURE ET DE SELECTION DES PROJETS

3.1. Soumission du projet

Les propositions (cf. formulaire de soumission) devront être transmises, à l'adresse cemeb-soumission@umontpellier.fr avant le 3 octobre 2022.

Les propositions seront rédigées en anglais ou en français, et transmises sous forme de deux documents identiques, l'un au format word, l'autre au format PDF (8 pages maximum). Les propositions devront être signées par les directeurs des unités impliquées. Pour toute question, envoyer un message à l'adresse : cemeb-soumission@umontpellier.fr.

3.2. Sélection

Les projets soumis seront évalués par un comité de sélection, composé de scientifiques qui n'ont soumis aucune proposition à cet appel. Les chercheurs de la communauté CeMEB impliqués dans le comité de sélection n'évalueront pas de projets issus de leur unité.



3.3. Critères de sélection principaux

- C1 – Qualité scientifique : clarté, pertinence et intérêt des objectifs scientifiques, clarté des livrables.
 C2 – Nouveauté : caractère exploratoire, approche nouvelle, intérêt général et impact, prise de risque, positionnement par rapport à l'état de l'art.
 C3 – Adéquation de la méthodologie et des compétences des personnes impliquées aux objectifs du projet.
 C4 – Faisabilité du projet : adéquation objectifs/moyens (budget détaillé), calendrier de travail.
 C5 – La recherche s'appuie sur un partenariat de qualité : valeur ajoutée et nouveauté de la collaboration entre chercheurs, complémentarité des expertises et des implications.
 Les critères C1 à C5 seront évalués sur une échelle de 1 à 10 (ordre de qualité croissante).

3.4. Critères de sélection additionnels :

A qualité scientifique égale, les projets répondant à un ou plusieurs critères (sans ordre de priorité entre eux) seront favorisés :

- Nouveaux sujets et nouvelles collaborations. Les propositions de projets portées par chercheurs ayant des collaborations pré-existantes (à mentionner dans le projet) sont éligibles dans la mesure où de nouvelles directions de recherche seront explorées.
- Pas de financement antérieur de la part de CeMEB obtenu par un porteur ou co-porteur, dans le cadre d'un précédent AAP exploratoire ET portant sur un sujet en lien avec la proposition soumise.
- Pas de financement extérieur significatif. Si un des chercheurs / ingénieurs de recherche permanents impliqués dans le projet bénéficie d'un financement externe significatif (ANR, ERC, etc..) en cours ou accepté au moment de la date de soumission du projet, ce financement devra être clairement stipulé dans le dossier même s'il n'a pas de lien avec le sujet du projet soumis.

3.5. Calendrier

	2^{ème} session de l'AAP (*)
Lancement de l'AAP	Juin 2022
Soumission des propositions	3 Octobre 2022
Evaluation - Résultats	Décembre 2022
Mise à disposition des crédits	Janvier - Février 2023
Réalisation des projets	1 ^{er} Mars 2023 - 1 ^{er} Septembre 2024 (18 mois maximum)
Bilan	Octobre 2024

Aucune prolongation ne pourra être accordée pour la réalisation des projets.

4. FINANCEMENT

4.1. Portée du financement

Le budget alloué à la première session de cet AAP est de 300 K€. Chaque projet retenu recevra un financement d'un montant maximum de 20 K€. Le montant effectivement attribué au projet sera fixé par le comité de sélection. Les dotations pourront couvrir tout type de dépense, excepté des équipements d'une valeur de plus de 4 K€.

A NOTER : afin de permettre le financement de quelques projets plus ambitieux ou comportant des coûts d'analyse importants (génomique...), il est possible de déposer deux projets en lien l'un avec l'autre. Les projets apparentés devront alors expliquer la façon dont les projets abordent deux volets qui s'articulent



(par exemple, s'il s'agit de projets utilisant les mêmes échantillons sur lesquels des analyses ou approches différentes sont appliquées). Dans ce cas il faudra bien montrer l'intérêt de chacun des projets d'une part, et l'intérêt éventuel de financer les deux projets conjointement d'autre part. (Note : Le financement de l'un des projets apparentés n'implique pas obligatoirement le financement du second.

4.2. Modalités administratives

- Notion d'unité porteuse :

L'unité porteuse sera de préférence une unité de recherche ayant l'Université de Montpellier (UM) comme tutelle. Dans le cas où aucune des unités partenaires n'aurait l'UM comme tutelle, le choix de l'unité porteuse serait laissé libre.

- Aspects financiers :

Pour les projets portés par une unité UM, une ligne financière UM sera ouverte dans l'unité de recherche porteuse, pour que celle-ci puisse engager directement les dépenses.

Pour les projets qui ne pourraient pas être portés par une unité UM, le LabEx CeMEB indiquera au porteur si les fonds seront mis à disposition de l'unité porteuse principale par le biais d'une convention de reversement, ou si les dépenses seront directement engagées par le LabEx CeMEB pour le compte du projet.

Toutes les dépenses, quel que soit le dispositif de mise à disposition des fonds adopté, devront être engagées dans le respect du cadrage administratif de l'UM, et dans le respect des conditions d'éligibilité des crédits de l'ANR. Toute somme engagée par les unités de recherche en dehors des critères d'éligibilité de l'ANR pourra être réclamée à l'unité de recherche ayant engagé les fonds. Toutes les dépenses des projets financés lors de la première session devront être réalisées avant septembre 2024. **Aucune prolongation ne pourra être accordée.**



Annexe 1 - Thèmes de recherche du LabEx CeMEB

Les recherches du Centre Méditerranéen de l'Environnement et de la Biodiversité (LabEx CeMEB - <http://www.labex-cemeb.org>) s'intéressent à la dynamique et au fonctionnement de la biodiversité et des écosystèmes dans un contexte de changements environnementaux marqués, induits en particulier par les activités humaines. Ses activités s'articulent autour de 4 grands thèmes :

Patrons de la biodiversité : comment la biodiversité est-elle organisée dans le temps et dans l'espace?

La question de l'organisation spatiale et temporelle de la biodiversité et de la façon dont cette organisation est affectée par les activités humaines fait débat. Même si la connaissance de la diversité taxonomique est une facette très bien connue de la biodiversité, elle n'en demeure pas moins incomplète et fortement biaisée en faveur du niveau spécifique, de la mégafaune, des systèmes tempérés et des anthropo-systèmes.

L'organisation spatio-temporelle des différentes facettes de la biodiversité (génétiques, taxonomiques, fonctionnelles, trophiques) devraient être documentée de façon beaucoup plus détaillée, ce qui doit permettre de combler les importantes lacunes actuelles en matière de connaissances et d'appréhender de nombreuses questions fondamentales restées sans réponse.

Processus de la biodiversité : quels sont les processus évolutifs et écologiques qui génèrent et maintiennent la biodiversité ?

Comprendre l'adaptation, la diversification et les interactions intra/interspécifiques en tant que processus évolutifs et écologiques clés qui façonnent la biodiversité exige une approche théorique solide pour intégrer les niveaux organisationnels et les échelles spatio-temporelles, et pour passer des génomes aux individus, aux écosystèmes et aux modèles planétaires de biodiversité. La question pourra être abordée en explorant les génotypes, les phénotypes et leurs interactions, ainsi que la façon dont ils façonnent les relations entre les individus, les espèces et les communautés.

Fonctions de la biodiversité : comment les différentes facettes de la biodiversité affectent-elles les propriétés des écosystèmes ?

La biodiversité est essentielle au fonctionnement des écosystèmes, mais il subsiste des questions urgentes auxquelles il faut répondre et de nouvelles théories à développer pour comprendre l'ampleur des effets de la biodiversité. Il est essentiel de comprendre comment les interactions et variations des paramètres abiotiques et du remplacement des entités biologiques peuvent influencer les relations entre la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes, des gènes aux communautés. Il est nécessaire de combiner les méthodes pour comprendre les conséquences de la variation de la diversité horizontale (au sein d'un niveau trophique) et verticale (entre les niveaux trophiques) sur le fonctionnement des écosystèmes.

Biodiversité et Société : comment maintenir le niveau de contribution de la nature à la qualité de vie des populations ?

Le concept de services écosystémiques forgé au début des années 2000 a récemment été remis en question par l'IPBES qui a suggéré de le remplacer par le concept de "contributions de la nature à l'homme" (NCP) afin de mieux prendre en compte la pluralité des perspectives relatives aux relations entre l'humanité et la nature. La perspective écologique/économique devrait donc être élargie aux composantes sociologiques et aux contributions des populations locales, y compris celles des peuples autochtones. Cette approche unifiée permet d'aborder à la fois la question de la conservation/gestion de la biodiversité, et des bases biologiques des services écosystémiques.

Web : <http://www.labex-cemeb.org/>

Email : cemeb-soumission@umontpellier.fr



Annexe 2 - Unités de recherche éligibles

AMAP - Botanique et Modélisation de l'architecture des plantes et des végétations

<http://amap.cirad.fr/fr/index.php>

CBGP - Centre de biologie pour la gestion des populations

<http://www6.montpellier.inra.fr/cbcp>

CEE_M Centre d'économie de l'environnement

<http://www.cee-m.fr/>

CEFE - Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive

<http://www.cefe.cnrs.fr/fr>

ECO & SOLS - Ecologie fonctionnelle et biogéochimie des sols et des agrosystèmes

<http://www.umr-ecosols.fr/index.php/fr>

ECOTRON

<http://www.ecotron.cnrs.fr>

IHPE - Interactions Hôtes-Pathogènes-Environnements

<http://ihpe.univ-perp.fr>

ISEM - Institut des sciences de l'évolution de Montpellier

<https://isem-evolution.fr/>

MARBEC - Marine Biodiversity, Exploitation et Conservation

<http://www.umr-marbec.fr/fr/>

MIVEGEC

<http://mivegec.ird.fr/fr/>